

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 19)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CF92

présenté par

M. Ruffin, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

I. – La première phrase du dernier alinéa de l'article L. 1251-11 du code du travail est complétée par les mots : « d'une journée ».

II. – L'article L. 1251-18 du code du travail est complété par un alinéa ainsi rédigé : « La rémunération d'une mission d'intérim ne peut être inférieure à l'équivalent de sept heures du SMIC horaire brut. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Plus de 800 000 personnes occupent un emploi intérimaire en France. « Auparavant, la législation dans l'intérim, c'était : une journée entamée, t'es payé la journée. Ensuite, c'était une demi-journée entamée, t'es payé la demi-journée. - Maintenant, si tu viens, tu travailles pour 1h, t'es payé 1h. » C'est Noël, cariste dans le Sud de la France qui nous interpellait. Cet amendement vise à ce que le minimum de rémunération dans l'interim pour une journée soit l'équivalent d'une journée de travail de 7h.